



Certificat

CERTIFICAT HVE – N° HVE-7057

AFNOR Certification certifie que l'exploitation

EARL JACQUES SARTRON ET SES ENFANTS

2, Rue De Queuil

FR-33240 SAINT-GENÈS-DE-FRONSAC

N° SIRET : 419 048 350 000 13

a été reconnue comme étant une

**EXPLOITATION DE HAUTE VALEUR
ENVIRONNEMENTALE**

Au titre des articles D.617-4 et D.617-7 à D.617-11 du code rural et de la pêche maritime,
pour la totalité de la production de l'exploitation soit l'activité de:

VITICULTURE

Cette certification est délivrée à l'exploitation, dans le cadre de sa participation à la
**certification collective HVE Nouvelle Aquitaine pilotée par la Chambre Régionale
d'Agriculture de Nouvelle Aquitaine** et sous réserve du respect des exigences des seuils
des indicateurs de performance environnementale.

Début de validité : 29/12/2022

Fin de validité : 28/12/2025

Julien NIZRI

Directeur Général d'AFNOR Certification

La certification peut être suspendue ou retirée dans les conditions visées à l'article 10 du décret n° 2011-694 du 20 juin 2011
relatif à la certification environnementale des exploitations agricoles.

Le certificat, propriété de l'organisme certificateur, doit lui être restitué sur simple demande.

Seul l'original de ce certificat est valable.

Par décision du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire en date du 16 février
2012,

AFNOR Certification, est agréé au titre des dispositions des articles D. 617-19 et R. 617-28 du code rural et de la pêche maritime
depuis le 22 février 2012 pour des périodes renouvelables de quatre ans.

CERTIF 1428.5b 02/2020



CERTIFICATION AGRICULTURE BIOLOGIQUE
Attestation surfaces et animaux contrôlés en AB
(vaut Attestation de début de conversion pour surfaces en C1 et animaux en conversion)

Réf. : CAB/CERT09/I021/15

Page 1

Indice 2

Raison sociale :

EARL JACQUES SARTRON ET SES ENFANTS

Nom prénom :

SARTRON Christophe

Adresse :

2 Rue du Queuil

CP - Ville :

SAINT GENES DE FRONSAC

N° opérateur :

01135760

Année de contrôle, de validité du document :

2024-2025

QUALISUD atteste au travers du présent document que les productions listées ont été contrôlées conformément aux règlements (UE) n° 2018/848

IDENTIFICATION PRODUCTIONS VEGETALES							
Catégorie	Produit	Précision	Localisation (n° ilot PAC)	Quantité	Unité	Classe Bio	Date de début de conversion en AB
Surfaces non productives	Jachère, gel annuel entrant en rotation		ilot 12, parcelle 5	0,39	ha	biologique	
Surfaces non productives	Jachère, gel annuel entrant en rotation		ilot 12, parcelle 4	0,51	ha	biologique	
Surfaces non productives	Jachère, gel annuel entrant en rotation		ilot 12, parcelle 1	0,61	ha	biologique	12/08/2021
Surfaces non productives	Jachère, gel annuel entrant en rotation		ilot 9, parcelle 1	0,51	ha	biologique	
Surfaces non productives	Jachère, gel annuel entrant en rotation		ilot 1, parcelle 2	0,20	ha	biologique	12/08/2021
Surfaces non productives	Jachère, gel annuel entrant en rotation		ilot 1, parcelle 4	0,48	ha	biologique	
Surfaces non productives	Jachère, gel annuel entrant en rotation		ilot 1, parcelle 5	0,40	ha	biologique	
Surfaces non productives	Jachère, gel annuel entrant en rotation		ilot 1, parcelle 1	0,43	ha	biologique	



CERTIFICATION AGRICULTURE BIOLOGIQUE
Attestation surfaces et animaux contrôlés en AB
(vaut Attestation de début de conversion pour surfaces en C1 et animaux en conversion)

Réf. : CAB/CERT09/I021/15

Page 2

Indice 2

Raison sociale :

EARL JACQUES SARTRON ET SES ENFANTS

Nom prénom :

SARTRON Christophe

Adresse :

2 Rue du Queuil

CP - Ville :

SAINT GENES DE FRONSAC

N° opérateur :

01135760

Année de contrôle, de validité du document :

2024-2025

IDENTIFICATION PRODUCTIONS VEGETALES				Quantité	Unité	Classe Bio	Date de début de conversion en AB
Catégorie	Produit	Précision	Localisation (n° ilot PAC)				
Viticulture	Raisin de cuve		ilot 12, parcelle 2	3,22	ha	biologique	
Viticulture	Raisin de cuve	AB à partir du 12/08/2024	ilot 11, parcelle 1	2,67	ha	biologique	12/08/2021
Viticulture	Raisin de cuve	AB à partir du 12/08/2024	ilot 10, parcelle 1	1,82	ha	biologique	12/08/2021
Viticulture	Raisin de cuve		ilot 9, parcelle 2	5,26	ha	biologique	
Viticulture	Raisin de cuve		ilot 1, parcelle 3	11,52	ha	biologique	
Viticulture	Raisin de cuve	AB à partir du 12/08/2024	ilot 5, parcelle 1	1,32	ha	biologique	12/08/2021
Viticulture	Raisin de cuve	AB à partir du 12/08/2024	ilot 6, parcelle 1	1,76	ha	biologique	12/08/2021
Viticulture	Raisin de cuve	AB à partir du 12/08/2024	ilot 8, parcelle 1	1,55	ha	biologique	12/08/2021
TOTAL PV en AB				32,65	ha	biologique	
TOTAL PV en C1				0	ha	en conversion 1ère année	
TOTAL PV en C2				0	ha	en conversion 2ème année	
TOTAL PV en C3				0	ha	en conversion 3ème année	



CERTIFICATION AGRICULTURE BIOLOGIQUE Attestation surfaces et animaux contrôlés en AB (vaut Attestation de début de conversion pour surfaces en C1 et animaux en conversion)	Réf. : CAB/CERT09/I021/15	
	Page 3	Indice 2

Raison sociale :
Nom prénom :
Adresse :
CP - Ville :

EARL JACQUES SARTRON ET SES ENFANTS
SARTRON Christophe
2 Rue du Queuil
SAINT GENES DE FRONSAC
Année de contrôle, de validité du document : 2024-2025

N° opérateur :


01135760

IDENTIFICATION PRODUCTIONS VEGETALES				Quantité	Unité	Classe Bio	Date de début de conversion en AB
Catégorie	Produit	Précision	Localisation (n° ilot PAC)				
TOTAL PV en CP				0	ha	conventionnel en parallèle	

A Marmande

Le Directeur, François Luquet

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0064192.2025.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom EARL JACQUES SARTRON ET SES ENFANTS Adresse 2 Rue du Queuil (siège) 33240 Saint-Genès-de-Fronsac Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité QUALISUD (FR-BIO-16) Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (f) Vin Méthode de production: – production de produits biologiques – production de produits en conversion – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 09 janvier 2025 15:29:36 +01 (Europe/Paris) Lieu Marmande (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 25/03/2024 au 31/12/2025			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Jachère, gel annuel entrant en rotation	Biologique
	Raisin de cuve	Biologique
	Raisin de cuve : AB à partir du 12/08/2024	Biologique
	Vins : Bordeaux- Bordeaux Supérieur (rouge), Millésime 2024	Biologique
	Vins : Rouge millésime 2022, 2023	En conversion
	II.2 Quantité de produits	
	II.3 Informations sur les terres	
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs	
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	
II.9 Autres informations		
Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.		